Annecy-le-Vieux, le dimanche 25 novembre 2012

Eric SERVEL 1, Allée de la Grosse Pierre 74940 ANNECY-LE-VIEUX

**☎** 09.82,33,40,46 **☎** 06.61.34.83.78

eric.servel@gmail.com

Monsieur le Maire Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs Les conseillers municipaux Place Gabriel Fauré BP 249 74 940 ANNECY-LE-VIEUX CEDEX

OBJET: Question orale formulée par écrit

**N.Réf.** : ALV Conseil Municipal / Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les conseillers municipaux.

La réforme des rythmes scolaires fera passer le nombre hebdomadaire de journées d'école de 4 à 4 et demi avec trois quarts d'heure de moins en classe par jour,

Allonger et améliorer le temps scolaire ne peut qu'améliorer les résultats des élèves en difficulté, faciliter le travail de soutien mené par les enseignants, et surtout, favoriser la réforme globale du fonctionnement du système scolaire, qui passe par une manière différente d'enseigner.

Cette réorganisation du temps scolaire devrait donc permettre de diminuer le redoublement, phénomène inutile et coûteux, de diminuer le nombre d'élèves qui arrivent en 6ème sans maîtriser la lecture et l'écriture, de diminuer le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans diplôme ni qualification.

Cela nous semble donc une réforme capitale pour l'avenir de notre jeunesse

Mais remettre le mercredi matin dans le circuit scolaire va imposer une réorganisation : transports, cantine, prise en charge des enfants dans les périodes "hors classe" et donc aura nécessairement un cout budgétaire

Les finances de la commune étant plutot saines et le cout de cette réforme plutot modéré pour les finances communales vous serait-il posssible de nous faire savoir si le cout de cette réforme a été chiffré et même s'il ne l'était pas de prévoir une inscription évaluative au DOB pour cette dépense,